

Au nombre des nominations faites par Sir Charles Bagot à cette époque, nous ne devons pas omettre celles de l'honorable R.-S. Jamieson, vice-chancelier, nommé surintendant de l'Éducation, avec le Rév. Robert Murray et le Dr J.-B. Meilleur, comme assistants, l'un pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada. La charge d'assistant-surintendant pour le Bas-Canada avait d'abord été offerte à M. Étienne Parent, qui n'avait pas cru devoir l'accepter ; mais la nomination du Dr Meilleur fut bien reçue parmi ses compatriotes, dont il était avantageusement connu par ses écrits et par l'intérêt qu'il avait toujours manifesté pour la cause de l'instruction populaire. Un bureau d'examineurs composé de quatorze membres, tant ecclésiastiques que laïcs, fut en même temps nommé pour chacune des cités de Montréal et de Québec.

Enfin les Chambres furent convoquées de nouveau à Kingston, pour le 8 septembre. La physionomie de l'Assemblée allait être quelque peu changée. Plusieurs élections nouvelles avaient eu lieu durant la vacance par suite de l'acceptation d'emplois par un certain nombre de députés, et par suite de la retraite de quelques autres. Le parti canadien français allait revoir plusieurs de ses anciens amis, que la violence et la corruption avaient exclus de la représentation aux dernières élections générales, entre autres : M. J. Leslie, élu par le comté de Verchères ; M. Jacob DeWitt, élu à Leinster en remplacement de M. Raymond, nommé registrateur ; M. Louis-Michel Viger, élu spontanément à Nicolet, pour remplacer M. Morin, nommé juge de district. M. D.-B. Papineau, frère du célèbre orateur, et qui devint plus tard un des ministres de la Couronne, fut, après une lutte assez chaude, élu pour le comté d'Ottawa, en remplacement de M. le solliciteur-général Day. Chose inouïe jusqu'alors dans le Bas-Canada, M. Papineau fut élu par une majorité de votes anglais, contre un candidat d'origine anglaise. M. Walker, avocat éminent de Montréal, était devenu représentant du comté de Rouville, après avoir défait M. de Salaberry, nommé registrateur du comté. et qui s'était malgré cela porté de nouveau candidat.

Evidemment il se préparait quelque changement important. Le pays jouissait d'une paix profonde, et on ne pouvait avoir aucun prétexte de gouverner avec une verge de fer. Sir Charles Bagot d'ailleurs était un homme bienveillant, sans préjugés, sans passion, qui devait naturellement soupirer après le moment où il lui serait donné d'accomplir quelque grand acte de justice.

Former un nouveau ministère, sous les circonstances, n'était pas chose aussi facile qu'on le pense.